

Le site de
la Commune de
Plougar



COMMUNE DE PLOUGAR

BULLETIN D'INFORMATION

SEPTEMBRE 2013

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Tous les matins du lundi au jeudi de 8h30 à 12h. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15.

Tél : 02.98.68.53.65. Fax : 02.98.68.56.55. Mail : mairie.plougar@wanadoo.fr

Site internet : www.plougar.fr

En cas de besoin, vous pouvez contacter :

Madame MINGAM Marie-Françoise : 06.10.81.25.69, Monsieur HERRY Pascal : 06.59.53.64.48., Monsieur LE BORGNE Laurent : 06.60.54.70.04., Monsieur LE NAN, Dominique : 02.98.68.57.62.

Numéros utiles :

Déchetterie de Bodilis : 02.98.68.99.99., Déchetterie de Plougouvest : 02.98.29.59.14., Médecin de garde : 15, Pharmacie de garde : 3237, Pompiers : 18 – portable 112, Gendarmerie : 17



ECOLE

La rentrée des classes est fixée au **mardi 3 septembre à 8h45**. L'accueil sera assuré comme d'habitude en classe pour les « Petite et Moyenne » sections et sur la cour pour les plus grands. La garderie fonctionnera ce mardi comme les autres jours, à partir de **7h45 (attention nouvel horaire) le matin et jusqu'à 18h30 le soir**.

Les nouveaux élèves et leurs parents sont conviés au pot d'accueil organisé par l'APPEL de l'école le **vendredi 30 août à 18h**.

Les familles souhaitant se renseigner pour inscrire un enfant peuvent contacter le directeur en téléphonant au 02.98.68.54.65. ou au 06.88.92.35.21. (ne pas hésiter à laisser un message)

Repas de l'école : il aura lieu le dimanche 13 octobre à 12h à la salle omnisports. Il sera proposé un Kig Ha Farz. Merci de retenir dès à présent cette date dans vos agendas.

BIBLIOTHEQUE

L'heure de la rentrée approche... Pour les petits comme pour les grands !! Chacun va retrouver ses différentes activités...

Nous vous rappelons que nous resterons fermés les mercredis jusqu'au 11 septembre 2013. A compter de cette date, les heures d'ouverture seront, pour les mercredis, de 17h30 à 18h45. Pour les autres jours : les jeudis de 16h30 à 17h45 et les samedis de 10h à 11h30.

Bonne rentrée à tout le monde et bonne lecture !

RECENSEMENT DES JEUNES

En application du décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, les Françaises et les Français nés **entre le 1^{er} juillet 1997 et le 30 septembre 1997** sont tenus de se faire recenser **avant le 15 octobre 2013, dès qu'ils ont 16 ans. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.**

Cette démarche est obligatoire. Un récépissé de recensement sera remis à chacun, ouvrant droit à l'inscription à plusieurs examens et à la conduite accompagnée.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



REVISION LISTES ELECTORALES



Les personnes nouvellement installées dans la commune et celles non inscrites sur la liste électorale, sont invitées à demander leur inscription dès à présent et avant le 31 décembre 2013.

Se munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille, passeport) et d'un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom...).

ETAT CIVIL

Naissances

- Rose GUILLOU, Manoir du Stang, née à Landerneau
- Léa LESCONNEC, 11, Roz Avel, née à Brest
- Lohan JÉZÉGOU, 14 hameau des Bruyères, né à Landerneau



Mariage

- Béatrice ARGOUARCH et Sylvain DEMOIZET, Langeoguer
- Gwénaëlle BERNARD et Jean-Marie MINGAM, Trémagon

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 22 juillet 2013 sous la présidence de Mme Marie-France Mingam, Maire. Les questions suivantes ont été examinées et approuvées à l'unanimité :

- **Syndicat intercommunal des Eaux de Pont an Illis, servive public de l'eau potable** : le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service est accepté à l'unanimité et reste à disposition en mairie.
- **Rapport annuel des déchets 2012** : il est fait lecture du rapport présenté à l'ensemble du Conseil. Ce rapport est à disposition des administrés en Mairie.
- **Répartition du produit des amendes de police** : dans ce cadre le Conseil Municipal sollicite l'aide financière pour les travaux de sécurisation et valide le projet de réalisation d'un cheminement piétonnier sécurisé sur la rue de Penkéar.
- **Ecole privée Saint Joseph Plougar** : l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder au titre de l'année 2013 une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 000 €.
- **Travaux d'aménagement de la rue de Penkéar** : l'ensemble du Conseil décide que la conception et la maîtrise d'œuvre relatives aux travaux d'aménagement de la rue de Penkéar seront confiées au Bureau d'Etudes d'ING CONCEPT de Landivisiau ainsi que la réalisation du levé topographique s'y rapportant. Cette entreprise est la mieux disante et le montant total de ces missions s'élève à : 5 900 € H.T.
- **Questions diverses** :
- **Dégradations salle omnisports** : une plainte a été déposée en gendarmerie pour des dégradations à la salle omnisports 2 nuits consécutives, à savoir les nuits des 11 et 12 juillet derniers. Devant les nombreuses récidives, le Conseil Municipal a évoqué diverses solutions, entre autres la mise en place de caméras de surveillance et rappelle aux parents leur responsabilité dans la surveillance de leurs enfants.

COMITE D'ANIMATION



Une réflexion est en cours sur un projet de participation de Plougar au **Carnaval de Landivisiau au 2014**, autour d'un char inter-associatif. Retour à Plougar à l'issue du défilé et fête en soirée. Le thème reste à définir, toute association ou personne intéressée est invitée à nous contacter pour apporter ses idées et intégrer l'organisation de cette journée dès cette année. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Contact : Claude Le Page 02.98.24.81.66. ou Sébastien Saliou 02.98.24.80.95.

FETE DE QUARTIER – LOTISSEMENT DE PENKEAR ET HAMEAU DES BRUYERES

Le Samedi 07 septembre à partir de 15h – Pétanque, jeux divers et barbecue

Lieu de rendez-vous : lotissement de Penkéar.

Pour toutes informations prendre contact auprès de M. Daniel Delacoudre au 06.14.04.54.92.

FORUM DES METIERS BAN

La 4^{ème} édition du forum des métiers de l'aéronautique à la BAN de Landivisiau, aura lieu les vendredi 27 et samedi 28 septembre prochain. A cette occasion, 2 jeunes de la commune vont avoir la chance d'effectuer un vol de découverte sur avion à hélice le vendredi 27 septembre. Il faut avoir entre 16 et 25 ans et habiter Plougar. Les jeunes intéressés peuvent s'inscrire en Mairie, un tirage au sort désignera les 2 jeunes retenus.



ENSEMBLE PAROISSIAL BERVEN-LAMBADER

Horaires des messes :

Dimanche 1^{er} septembre : 10h45 Plouvorn, **Samedi 7 septembre** : 18h Plouzévédé, **Dimanche 8 septembre** : 9h30 Plougar, **Samedi 14 septembre** : 18h Plouzévédé, **Dimanche 15 septembre** : 10h45 Plouvorn, **Samedi 21 septembre** : 18h Plouzévédé, **Dimanche 22 septembre** : 10h45 Saint-Vougay, **Samedi 28 septembre** : 18h Plouzévédé, **Dimanche 29 septembre** : 10h45 Trézilidé, **Samedi 05 octobre** : 18h Plouvorn, **Dimanche 06 octobre** : 10h45 Plouvorn

Relais Paroissiaux : Mme Jeanne PINVIDIC : 02.98.68.50.47., Mme Yvonne EDERN : 02.98.68.53.96., Mme Paulette MOYSAN : 02.98.68.52.74., Mme Anne-Marie SALMAS : 02.98.68.54.28.



ASSOCIATION LOCALE ADMR SAINT VOUGAY ET SA REGION

3, route de Plouescat – 29440 Saint-Vougay. Tél : 02.98.29.58.73. Mail : saintvougay@admr29.org

Le secrétariat est ouvert : le lundi de 8h30 à 12h, le mardi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h, le jeudi de 13h30 à 17h30, le vendredi de 13h30 à 16h30.

En cas d'urgence :

Mme Monique BRAMOULLE Présidente : 06.13.70.87.44. ; Mme Armelle PRIGENT Secrétaire 02.98.69.95.55. ; Mme Denise HERRY : 02.98.68.55.93.

ASSOCIATION DE CHASSE

L'assemblée générale aura lieu le **08 septembre à 10h**, à la salle communale.



CLUB DES AINES

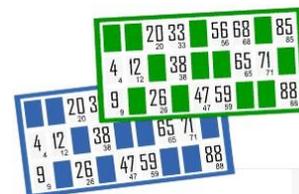
Le mardi 3 septembre: Interclubs à Plounéventer

Le dimanche 8 septembre : Loto organisé par le secteur Ponant, à Guimiliau

Le mardi 10 septembre : interclubs à Saint-Servais

Le mardi 2 octobre : Kig ha farz organisé par le secteur Ponant, à Plounéventer

Le Club organise un repas le 17 septembre.



BODILIS PLOUGAR FOOTBALL CLUB



Vous trouverez toutes les informations concernant le foot sur le site du club : www.bodilisplougarfc.com

PLOUGAR BODILIS HANDBALL CLUB

Site du Hand: www.pbhb29.com, vous y trouverez toutes les infos du Hand.

Horaires des entrainements de hand à compter de Septembre :

- Entraînement des 1er Pas (2008): Le Mardi de 17h00 à 17h45. Salle de Bodilis jusqu'en Décembre, salle de Plougar à partir de Janvier.

- Entraînements des Débutantes 1 (2006-2007): Le Mardi de 17h00 à 17h45. Salle de Bodilis jusqu'en Décembre, salle de Plougar à partir de Janvier.

Le Vendredi de 17h00 à 18h00. Salle de Plougar.

- Entraînements des Débutants 1 (2006 -Mixte): Le Mercredi de 17h00 à 18h00. Salle de Plougar.

Le Vendredi de 17h00 à 18h00. Salle de Plougar.

- Entraînements des Débutantes 2 (2005): Le Mercredi de 17h00 à 18h00. Salle de Plougar.

Le Vendredi de 18h00 à 19h00. Salle de Plougar.

- Entraînements des -12 ans (2003-2004): Le Mardi de 18h00 à 19h00. Salle de Bodilis jusqu'en Décembre, salle de Plougar à partir de Janvier.

Le Vendredi de 18h00 à 19h00. Salle de Plougar.

- Entraînements des -14 ans 1 et 2 (2000-2001-2002): Le Mercredi de 18h00 à 19h00. Salle de Plougar.

Le Vendredi de 19h00 à 20h00. Salle de Plougar.

- Entraînements des -16 ans et Séniors: Le Mardi de 19h00 à 20h15. Salle de Plougar.

Le Vendredi de 20h00 à 21h30. Salle de Plougar.

Depuis Vendredi 16 Aout, les -16 ans et Séniors ont démarré les entrainements et la reprise pour les -14 ans a été effectuée le Vendredi 23 Aout.

Démarrage des autres équipes jeunes le Vendredi 6 Septembre, sauf pour les 1er Pas qui se fera le Mardi 10 Septembre.

A noter, le premier match des Seniors, le 7 Septembre contre l'entente La Flèche.

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Dates de permanences de Septembre :

A Bodilis, en Mairie, le jeudi 26 (9h à 12h). **A Plougourvest**, en Mairie : le mercredi 11 (de 9h à 12h). **A Plouzévéde**, en mairie, le jeudi 12 (de 9h à 12h).

A Landivisiau : du lundi au vendredi (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h), permanences de soirée tous les mercredis (de 17h à 20h sur RDV), permanences de midi les 3 premiers vendredis du mois (de 12h30 à 13h30).

Temps d'éveil : à Landivisiau le vendredi 20, à Bodilis le lundi 16 à 10h30 (maison pour tous), à Plouvorn le mardi 24, à Plouzévéde le vendredi 27.

Soirée – échanges autour du film « Sépare-moi, accueille-moi » :

Le Relais vous convie à la projection d'un film réalisé par l'association « Préparons demain » basée à Carhaix : « Sépare-moi, accueille-moi ».

Le mois de septembre est bien souvent l'occasion d'accueillir de nouveaux enfants, de nouveaux parents et de les accompagner dans la séparation.

C'est pourquoi nous vous proposons de visionner ensemble ce petit documentaire et pouvoir ensuite échanger à partir de vos propres expériences, le **mercredi 25 septembre 2013, à 20h, à l'Espace des Capucins** (Landivisiau). Merci de vous inscrire auprès des animatrices du Relais.

Rando- poussette :



La première édition prévue au mois de juin avait dû être annulée en raison de la météo peu clémente... Nous espérons cette fois-ci avoir plus de chance !! **Rendez-vous le jeudi 19 septembre à 10h, au plan d'eau à Plouvorn.** Inscription auprès des animatrices du Relais.

Relais parents assistant(e)s maternel(le)s, 5 rue des Capucins, 29400 LANDIVISIAU,
Tél : 02.98.24.97.15., Mail : rpam.paysdelandivisiau@gmail.com

SYNDICAT MIXTE DU LEON- SCOT/PLH

Les permanences « habitat » sur le territoire du Léon :

Permanences OPAH : Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat.

Permanences HEOL : Conseil technique sur les économies d'énergie.

Permanences ADIL : Réponses aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement.

Bourse aux logements : pour trouver un logement à louer ou proposer une offre de location.

Renseignements au Syndicat Mixte du Léon (SCOT/PLH) – 8 rue de la mairie à Plouescat, Tél : 02.98.61.91.51., Mail : syndicat-mixte-leon@orange.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.



DECLARATION DES RUCHERS



Ma ruche : je la déclare ! La localisation des ruches est un outil indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle permet cette localisation. Le législateur ne s'y trompe d'ailleurs pas, rendant depuis 2010 la déclaration des ruchers obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1ère ruche. *Comment déclarer ses ruches ?* Chaque apiculteur doit la faire une seule fois entre

le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année, directement (dès la deuxième déclaration) par Internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> ou auprès du GDS par une déclaration "papier". Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*01 (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental.)

Il est conseillé de la faire à l'automne, après la mise en hivernage : cela permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cependant, il ne faut pas attendre le dernier moment; la déclaration risquerait de ne pas être prise en compte pour l'année en cours.

INFORMATIONS DESTINEES AUX PROPRIETAIRES D'ARBRES PROCHES DES LIGNES ELECTRIQUES.



Les branches d'un arbre situé à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'égaler ou faire égaler la végétation située à proximité des lignes électriques. **L'égale est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain** : en tant que propriétaire ou occupant d'un terrain où sont implantés des arbres, j'ai la responsabilité de l'égale des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés, fossés). Dans ce cas 2 possibilités s'offrent à moi : confier mon égale à une entreprise spécialisée ou effectuer moi-même l'égale.

Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €. En cas de manque d'entretien votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

L'égale est à la charge d'ERDF : lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF réalise l'égale de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect

des distances de sécurité. Au préalable chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention. Une fois l'élagage de la végétation effectué, ERDF recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

INFORMATIONS DIVERSES

- A louer au Bourg de Plougar, un appartement de type T1 bis, comprenant : une chambre, une pièce salon-cuisine-salle à manger, une salle de bains WC. Proche école. Loyer : 250 euros. Contacter la mairie.
- **Un nouveau commerce ambulant s'installe à Plougar**, tous les **mardis soirs** à compter du 3 septembre : **MOBILIG** vous propose des crêpes froment ou blé noir. Venez découvrir la galette saucisse ou la crêpe caramel au beurre salé, faites avec des produits locaux pour Mick Le Gal. Vous pourrez emporter des crêpes à la douzaine ou bien des galettes seules, ou garnies, pour les déguster en famille. MOBILIG se déplace aussi chez vous pour vos repas d'anniversaire, de retour de nocés... Pour le joindre, appelez-le au 06.17.93.64.57.
- Monsieur habitant sur Plougar recherche petits travaux de jardinage, garde d'animaux, aide à la personne. Etudie toutes propositions. Prendre contact au : 06.67.33.14.31. ou 02.22.55.32.96.
- Perdu chat tigré du nom de Tigrou. Parti du quartier du Moguer le 18 ou 19 juillet, pas revu depuis. Si vous l'avez vu ou recueilli, merci d'appeler au : 02.98.68.54.93 ou 06.25.11.88.55.
- **Objets trouvés** : 2 blousons enfant (10 ans), 1 bracelet gourmette homme (après la fête de la Saint-Jean). Contacter la mairie.
- **Message de la sous-préfecture de Brest** : une fausse information a circulé annonçant la fermeture du service d'immatriculation des véhicules de la sous-préfecture de Brest. Il n'a jamais été question de supprimer ce service qui accueille en moyenne plus de 120 usagers par jour. Les arrondissements de Brest et de Morlaix, restent donc secteurs de compétence de la sous-préfecture de Brest dans ce domaine.
- **Familles rurales de Bretagne** organise des formations BAFD à la rentrée 2013 pour les personnes désirant se former aux fonctions de direction en accueil collectif de mineurs. Dates de formations proposées : perfectionnement BAFD : du 30 septembre au 05 octobre 2013 à Bieuzy, formation générale BAFD : du 26 octobre au 03 novembre 2013 à Montauban de Bretagne. Ces formations ont lieu en ½ pension ou en internat. Infos et inscriptions : www.ma-formation-bafa.fr
- **La Maison de l'aidant, Accueil de jour, Landivisiau, 9 rue des marronniers** :
 - **L'accueil de jour** : propose un accompagnement de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer, sur une ou plusieurs journées dans la semaine. Josette LAURANS, coordinatrice vous accueille et vous informe 4 demi-journées par semaine. Vous pouvez la joindre au téléphone au 02.98.68.11.99. ou 02.98.68.06.55.
Anne JAFFRES, psychologue spécialisée en neuropsychologie vous propose écoute, conseils et soutien chaque mardi. Dominique et Christine, assistantes de soins en gérontologie, dans un environnement architectural adapté, accueillent les personnes à la journée et leur offrent des activités adaptées à leurs besoins et souhaits : ateliers mémoire, gym douce, activités créatives, sorties... D'autres professionnels tels que médecin-coordonnateur, ergothérapeute... peuvent intervenir ponctuellement.
 - **La maison de l'aidant** : un lieu convivial pour permettre d'accéder à une offre de services adaptée ou adaptable aux besoins du proche aidant et qui offre la possibilité de le rejoindre à toutes les étapes de sa trajectoire. C'est un lieu d'information, une passerelle vers des dispositifs de répit, un espace d'écoute, d'échange et de soutien, une maison d'activité et de détente. Téléphone : 02.98.68.11.99. ou 02.98.68.06.55.

- **Activités en septembre** : le **jeudi 05**, 14h-16h, « Le rôle des proches aidants » intervention de Mme LE MENNEC Psychologue, le **mercredi 11**, 14h-16h « Jeux de société », le **jeudi 19**, 14h-16h : « Chansons d'hier et d'aujourd'hui » intervention ACADIA, le **mardi 24**, « Halte-relais » organisation France-Alzheimer.

- **Club de loisirs Multi-Solos** : vous êtes célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e), et vous ne voulez plus passer votre temps libre seul... Rejoignez notre club de loisirs pour faire ensemble des sorties, expos, restos, randos, vacances... Ne restez plus seul, et découvrez des buts sympas de sorties. Une réunion mensuelle organise les activités du mois à venir. Vous pourrez prendre part à ces activités pendant un mois avant de décider d'intégrer ou pas l'association. Cotisation annuelle pour les frais de fonctionnement : 30 €. Prochaine réunion : samedi 7 septembre 2013, à 18h, au centre socioculturel, rue des Déportés à Lesneven. Contacts : Sandrine : 02.98.61.82.76. ou Daniel : 02.98.04.18.09.

C.C.P.L. :

Evènements prévus à l'Equipôle en septembre 2013 :

- Dim 1^{er} et Dim 15 : Courses Hippiques - Hippodrome - les horaires des courses sont : 9h00/19h00
- Dim 22 : Derby Cross – Equipôle - les Horaires du Derby Cross sont : 8h30/18h30 - Organisateur : Centre Equestre du Vieux Bourg Chateaulin - Contact 02 98 16 12 49 - **ENTREE GRATUITE**

Un mois, un geste avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau :

- Vous triez déjà vos emballages de la cuisine, à la rentrée, prenez une bonne résolution, triez vos emballages de la salle de bains !
En effet de nombreux emballages en plastique, métal, carton sont jetés dans la poubelle alors qu'ils pourraient être recyclés. Ce qui peut être triés dans le conteneur **jaune (emballages)** : **les flacons de gel douche et shampoing** sont recyclables, c'est le même plastique que les bouteilles de lait ; **les bidons de produits d'entretien** (javel, produit WC) sont aussi recyclables ; **les flacons de mousse à raser, laque pour les cheveux, déodorants...**
On trouve aussi de la cartonnette dans notre salle de bain : **rouleau de papier toilette vide, emballage du tube de dentifrice, boîte de coloration pour cheveux...**
Le verre peut se trier dans la salle de bains : **pot de crème en verre, flacon de parfum... peuvent se mettre dans le conteneur vert !**
- Ce qui ne se trie pas : Cotons à démaquiller, couches enfants, protections féminines, brosses à dents, tubes de dentifrice (c'est du plastique, mais ce n'est pas un flacon, cela ne se recycle pas !), coton-tiges, sachets plastiques...



Pour toute question, consulter notre site internet ou posez toute vos questions à l'ambassadrice de tri, Coralie Berthou au 02 98 68 42 41 ou c.berthou@pays-de-landivisiau.com.

**LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL PARAITRA
LE LUNDI 07 OCTOBRE 2013.**

Les communiqués sont à remettre en Mairie pour le lundi 30 septembre à midi au plus tard, merci.

Il ne sera pas fait de rappel.

Vous pouvez adresser vos articles par mail de préférence à l'adresse suivante : mairie.plougar@wanadoo.fr

L'INFEau

La feuille d'information sur l'eau potable

2012



SYNDICAT DES EAUX DE PONT-AN-ILIS

(Extrait du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public Disponible en mairie de PLOUGOURVEST)

TERRITOIRE

7 064 habitants

Le service d'eau potable du Syndicat des Eaux de Pont-An-Illis regroupe les communes de : Bodilis, Lanhouarneau, Lanneuffret, Plougar, Plougourvest, Plouneventer, Saint-Derrien et Saint-Servais.

La population desservie est de 7 064 habitants.



8 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société LDEF
En affermage

La société Lyonnaise des Eaux France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
L'eau est distribuée à **3 481 abonnés** (+1,99 % par rapport à 2011).

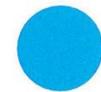


PRODUCTION

1 ressource

Des importations des collectivités voisines

- Syndicat Mixte Intercommunal de Landivisiau a fourni 533 714 m³.



■ LOCAL
■ IMPORT

DISTRIBUTION

Un réseau de 305 km
413 062 m³ consommés

En 2012 les abonnés domestiques ont consommé 413 062 m³ (+26,85 % par rapport à 2011) soit en moyenne **160 litres par habitant et par jour**

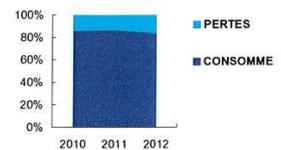
Par ailleurs, un volume total de 25 969 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 83,8 %** en 2012 (il était de 86,4 % en 2011).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,0 %.

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



Rendement du réseau

QUALITÉ

Bonne



PRIX

248,48 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 248,48 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2013, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,07 €/m³, **+0,35 % par rapport à 2012**.

Sur ce montant, 47 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 32 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21 %.



Répartition des montants collectés